

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2022 à 20h00 selon convocation en date du 21 mars 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - Mrs VINCENT - SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absente excusée : Mme MINARD (a donné procuration à M MICHOUX)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Objet : Délibération n°2022-027 : Acquisition d'une parcelle de terrain rue de la liberté


Afin de régulariser le tracé de la rue de la liberté, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir la parcelle cadastrée ZI N°229 d'une contenance de 105 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur Dominique MICHOUX. Le propriétaire propose de céder cette parcelle pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

⇒ Approuvent le l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique ;

⇒ Disent que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;

⇒ Autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022  
Reçu en préfecture le 31/03/2022  
Affiché le   
ID : 019-211911300-20220325-DCM2022027-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 25 mars 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	12
Contre	0
Abstention	1

